

COMMUNE DE VARREDES

Nombre de membres

en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Séance du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 5 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur MESSANT Francis.

Sont présents : Francis MESSANT, Michèle DAOUST, Georges THERRAULT, Joana DA ROCHA ARAUJO, Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Christine VALET, Philippe VIGNAL, Philippe BALEMBOIS, Marlène PEYRE PRADIER, Sébastien DENIS, Océane COLIN, Ludovic SAULNIER, Bruno NAVE, Jean-Philip EIMECKE

Représentés : Jean-Pierre MENIL par Francis MESSANT, Carole DOS SANTOS par Marlène PEYRE PRADIER, Estelle LANTENOIS par Joana DA ROCHA ARAUJO

Excusé : Sylvain GOBERT

Absente : Valérie CAMUS

Secrétaire de séance : Maurice-Olivier VANDEVOORDE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du procès-verbal du 21 mars 2023
- 2) Fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature M57
- 3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales et du budget 2023
- 4) Travaux de voirie rue du Bourreau
- 5) Présentation du projet d'extension de la mairie et de rénovation de la salle polyvalente
- 6) Affaires diverses

En l'absence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire, Monsieur MESSANT Francis préside la séance.

1) Adoption du procès-verbal du 21 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 21 mars est adopté à l'unanimité.

2) Fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature M57 (DE 2023 12)

Le référentiel budgétaire et comptable M57 adopté à compter du 1er janvier 2023 offre aux collectivités une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. C'est à dire que dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales et du budget 2023

Budget unique 2023 (DE 2023 14)

Monsieur MESSANT présente le budget unique 2023 et précise que tous les articles et chapitres ont été détaillés lors de la commission des finances du 4 avril 2023 :

Section de fonctionnement - Dépenses :

Chap 011 Charges à caractère général :	487 279,92 €
Chap 012 Charges de personnel, frais assimilés :	598 000,00 €
Chap 014 Atténuation de produits :	4 600,00 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante :	356 580,00 €
Chap 66 Charges financières :	4 195,00 €
Chap 67 Charges spécifiques :	1 000,00 €
Chap 023 Virement à la section d'investissement :	17 720,00 €

Total des dépenses de fonctionnement : 1 469 374,92 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Chap 70 Produits services, domaine et vente :	152 330,00 €
Chap 73 Fiscalité locale :	681 425,00 €
Chap 74 Dotations, subventions :	155 888,00 €
Résultat reporté :	446 731,92 €

Total des recettes de fonctionnement : 1 469 374,92 €

Section d'investissement- Dépenses :

Chap 20 Immobilisations incorporelles :	750,00 €
Chap 204 Subventions d'équipement versées :	22 080,00 €
Chap 21 Immobilisations corporelles (sauf opérations) :	110 614,00 €
Opération n°17 : agrandissement de la mairie :	234 000,00 €
Opération n° 18 : rénovation salle polyvalente :	82 000,00 €
Chap 16 Emprunts et dette assimilées :	40 928,00 €
Restes à réaliser :	1 894 159,00 €

Total des dépenses d'investissement : 2 384 531,00 €

Section d'investissement- Recettes :

Chap 16 Emprunts et dettes assimilées :	408 199,00 €
Chap 10 Dotations, fond divers et réserves :	64 453,00 €
Chap 021 Virement de la section de fonctionnement :	17 720,00 €
Affectation au compte 1068 :	1 697 366,69 €

Total des recettes d'investissement : 2 384 531,00 €

Les subventions accordées aux associations sont les suivantes :

Société de Pêche :	300 €
Amicale des écoles :	900 €
Sports et Loisirs section Bibliothèque :	1 000 €
Sports et Loisirs section tennis de table :	400 €
Association judo :	400 €

RK Danse :	900 €
ASL VTT :	560 €
Le Souvenir de Varreddes :	280 €
Club de l'Amitié :	1 200 €
Mouvement socio culturel :	1 700 €
Comité des Fêtes :	9 000 €
Atelier de Varreddes :	150 €
Country Dance:	500 €
AS Varreddes Football :	200 €
AVACS :	155 €
Croix Rouge :	80 €
Les amis de Saint Fiacre :	155 €
Association Fair Play :	150 €
Association promotion salle polyvalente :	50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

~ **Accepte** le budget unique 2023 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 469 374,92 €

Recettes : 1 469 374,92 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 384 531,00 €

Recettes : 2 384 531,00 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 (DE 2023 13)

Monsieur MESSANT invite le conseil municipal à voter le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023. Il indique que les bases d'imposition des taxes sont augmentées d'office de 7,1 % par les services de l'Etat et que le conseil municipal doit décider de l'augmentation ou non des taux.

Il rend compte de l'opinion de Monsieur MENIL à ce sujet : la commune va effectivement bénéficier de l'augmentation des bases imposée par l'Etat, mais il faut aussi noter que la commune fait des efforts depuis plusieurs années en ne pratiquant aucune augmentation, et ce malgré le fait que les finances communales subissent également l'inflation, ce qui amenuise la capacité financière de la commune. Il préconise une petite augmentation régulière plutôt que d'appliquer dans les années futures une augmentation plus importante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- *par 11 voix* (Mesdames PEYRE-PRADIER et le pouvoir de Madame DOS SANTOS, COLIN, DA ROCHA ARAUJO pour le pouvoir de Madame LANTENOIS, Messieurs MESSANT, THERRAULT, VANDEVOORDE, DENIS, SAULNIER, NAVE et EIMECKE) :

~ **Décide** de ne pas pratiquer d'augmentation des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2023

~ **Fixe** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 36.54 %

- Taxe foncière (non bâti) : 40.25 %
- Taxe d'habitation : 12,56 %

- 6 voix pour une augmentation de 1 % (Mesdames DA ROCA ARAUJO, DAOUST, VALET, Messieurs MESSANT pour le pouvoir de Monsieur MENIL, VIGNAL et BALEMBOIS.

4) Travaux de voirie rue du Bourreau (DE 2023 15)

Monsieur VANDEVOORDE explique que l'Agence Routière Territoriale va procéder à la réfection de l'enrobé de la chaussée rue du Bourreau, avec création d'un plateau surélevé au carrefour de l'Allée des Barres du Clos.

Ces travaux nécessitent la dépose et repose de bordures puis la réfection des trottoirs, incombent à la commune. Il présente des devis pour les réaliser.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis suivants de l'entreprise TPLV :

~ Réfection des trottoirs pour 37 494,00 € T.T.C.

~ Aménagement du plateau pour 22 152,00 € T.T.C.

5) Présentation du projet d'extension de la mairie et de rénovation de la salle polyvalente

Le projet d'extension de la mairie et de rénovation de la salle polyvalente réalisés par le cabinet Carrère est présenté au conseil municipal. Préalablement les commissions Travaux et Urbanisme se sont réunies et quelques modifications ont déjà été apportées. Le projet parcours de vitalité est également présenté.

Ces documents serviront aux demandes de subvention.

6) Affaires diverses

Monsieur MESSANT indique qu'il a reçu le Président de l'association "Le Petit Gaulois" qui souhaite intégrer les associations du village au même titre que celles existantes. Cette association souhaite organiser des manifestations culturelles et ne sollicite pas d'aide financière de la commune.

Au vu des statuts de l'association, Monsieur MESSANT a répondu favorablement à cette demande en se réjouissant de voir une association qui animera le village. Il précise que comme le stipule les statuts, l'intégration se fera uniquement pour promouvoir la vie culturelle du village. L'association pourra bénéficier des locaux et de matériel lors des manifestations culturelles.

Il cède la parole à Monsieur SAULNIER, président de l'association, qui indique être d'accord avec les propos de Monsieur MESSANT.

Madame DAROCHA ARAUJO indique :

~ que la chasse aux oeufs a rencontré un franc succès.

~ que la création d'un parterre fleuri devant la salle polyvalente est en cours de réalisation.

Madame DAOUST indique que le groupe de travail pour le choix d'un prestataire pour la fourniture des repas de cantine va se réunir prochainement.

Monsieur SAULNIER informe que dans le cadre de son association, une exposition d'art contemporain va être réalisée à l'automne. Il souhaiterait que des conseillers s'associent et aident à organiser cette manifestation.

Monsieur SAULNIER fait remarquer qu'il existe un panneau indicateur ancien "Michelin", rue de l'Ourcq, qui se dégrade. Il propose que l'association "Le Petit Gaulois" le restaure. Monsieur MESSANT précise que ce panneau signalétique est propriété de la commune et qu'en aucun cas, la commune ne peut confier la rénovation d'un bien à une association. Il demande à Monsieur SAULNIER de présenter une proposition de rénovation qui sera étudiée par la commission "travaux".

Séance levée à 22 heures 15.